

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Adhésion au groupement de commandes – Fourniture de véhicules électriques et GNV, selon les modalités décrites dans l'acte constitutif, telles qu'approuvées par délibération du comité syndical du SDEC

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que l'EPCI sera susceptible d'avoir des besoins futurs en matière de fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et à fortiori d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le Syndicat départemental des énergies de la Creuse, pour constituer un groupement de commande, s'unit avec des personnes morales de droit public, pour la fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires, ainsi que de 2 roues électriques.

Considérant que le groupement est constitué pour une durée limitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé un accord-cadre à bon de commande au sens du code de la commande publique,

Considérant que le Syndicat des Energies de la Creuse sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que la Commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant que le Syndicat des Energies de la Creuse sera le référant de la commune quant au fonctionnement du groupement, le SDE 24 devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le



ID : 024-200040392-20210610-DEC2021034-CC

Oui l'exposé justifiant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de véhicules électriques et GNV, selon les modalités décrites dans l'acte constitutif telles qu'approuvées par délibération du comité syndical du SDEC ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve que le Conseil Municipal décide par la suite l'achat de véhicules électriques et / ou GNV,

Le Président,

DECIDE

Article 1er : d'approuver l'adhésion du Grand Périgueux au groupement de commandes concernant pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires.

Article 2 : de signer tout document relatif à ce groupement notamment la convention de Groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : donne mandat au Président du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse pour signer et notifier l'accord-cadre dont l'EPCI sera partie prenante,

Article 4 : décide de s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue (s), l'accord-cadre dont l'EPCI est partie prenante,

Article 5 : décide de s'engager à régler les sommes dues au titre l'accord-cadre dont l'EPCI est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Fait à Périgueux, le 10/06/2021

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le :

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le



ID : 024-200040392-20210610-DEC2021034-CC